



Rencontre du 1^{er} Septembre 2026 avec la CNDP dans le cadre de la participation du public à la réflexion sur la restauration du pont d'Oléron et les modalités associées de financement

Avis à caractère méthodologique
relatif à la participation du public -
Pont de l'île d'Oléron

mai – juillet 2025

Sylvie Denis Dintilhac et
Jean-Louis Laure

Bilan remis le 30 juillet 2025



Mission de la CNDP

Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement

La Présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime a sollicité, en mars 2025, la CNDP pour une mission d'avis à caractère méthodologique relative à la participation du public à la réflexion sur les travaux de restauration et d'entretien du pont de l'île d'Oléron (17) et les modalités de leur financement, y compris, le cas échéant, l'institution d'un droit départemental de passage et la perception d'une redevance pour services rendus.

L'objectif de la démarche est de proposer un dispositif participatif permettant au public d'accéder à une information pertinente, complète et fiable afin de pouvoir émettre un point de vue argumenté sur les travaux envisagés et, notamment, sur leur modalité de financement.

Sommaire

- **Avant-propos**
- **Présentation de l'association**
- **Historique des résidences secondaires sur Oléron**
- **L'écosystème des résidences secondaires sur le bassin de vie**
- **Analyse du budget de la communauté de communes de l'île d'Oléron**
- **Les recommandations de l'association dans le cadre de la consultation du public**
- **Synthèse des recommandations d'ORS**

Avant-propos

L'association ORS s'associe pleinement à l'objectif de la démarche initiée par le conseil départemental

L'objectif de la démarche est de proposer un dispositif participatif permettant au public d'accéder à une information pertinente, complète et fiable, afin de pouvoir émettre un point de vue argumenté sur les travaux envisagés et, notamment, sur leur modalité de financement.

L'association ORS s'associe pleinement aux recommandations des garants de la CNDP

Recommandations de la garante et du garant pour la mise en œuvre d'une concertation préalable

Le champ de la procédure de concertation pourrait être *l'avenir du Pont de l'Île d'Oléron (sa pérennité et son adaptation à de nouvelles fonctionnalités) et ses enjeux pour le territoire et l'usager*. L'objectif poursuivi serait d'éclairer le décideur final sous deux angles principaux : l'investissement à réaliser, ses enjeux et son mode de financement d'une part, et l'opportunité d'instaurer un droit départemental de passage d'autre part.

Au-delà de l'analyse réalisée, les recommandations de la garante et du garant s'inscrivent aussi dans un contexte singulier. La mission s'est déroulée

- Simultanément à la conférence Ambition France Transports « Financer l'avenir des mobilités » dont les conclusions, rendues publiques le 7 juillet, ont été contestées par les Départements de France considérant que « les routes départementales étaient les grandes oubliées » des propositions de financement contenues dans le rapport.
- Avant les annonces du premier ministre le 15 juillet relatives au projet de budget 2026 et à ses impacts sur les finances des départements.

Enfin, les recommandations doivent permettre le respect des droits énoncés par l'article 7 de la Charte de l'environnement : « *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* »

Les recommandations, conformément à l'objectif, visent à éclairer le décideur et le public, avec pertinence, clarté et pédagogie sur les enjeux économiques et les mode de financement du projet.

La CdC d'Oléron est à l'origine de la demande d'instauration d'un droit de passage pour le pont d'Oléron. Le président de la CdC (Michel Parent justifie sa demande lors de la réunion CdC du 4 juin 2026)

28. CDC – DEMANDE D'INSTAURATION D'UN DROIT DEPARTEMENTAL DE PASSAGE POUR LE PONT DE L'ILE D'OLERON

Le Président expose à l'assemblée que l'île d'Oléron, site classé depuis avril 2011, disposant de grands sites Natura 2000 est au cœur du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, puise son identité dans la grande variété de ses espaces naturels uniques. Au-delà de cette reconnaissance nationale et européenne, ces milieux naturels fragiles sont les moteurs de l'économie locale et il revient aux Oléronais de les mettre en valeur et de les protéger.

L'économie insulaire repose depuis toujours sur ses ressources et milieux naturels. Les activités primaires (pêche, ostréiculture, agriculture), l'artisanat, le tourisme et tous les secteurs d'activités qui en dépendent, s'appuient sur l'extraordinaire qualité et variété des milieux, des espèces et des paysages.

Il affirme qu'il est de la responsabilité et du devoir de la communauté oléronaise de répondre à ces défis. De son devoir de se doter des moyens permettant de répondre à cette ardente obligation et à cette belle ambition.

La Communauté de Communes s'est vue transférer au fil des ans de nombreuses responsabilités dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la lutte locale et de l'adaptation contre les effets du changement climatique, de la gestion des transports et des mobilités douces, de la gestion des espaces naturels et des marais, de la prévention contre les submersions marines et inondations, de l'accueil des populations touristiques et plus récemment de la lutte contre l'érosion marine.

L'île d'Oléron, petit territoire de 175 km² et d'à peine 23 000 habitants, **doit relever seule les immenses défis** liés à la fréquentation de plusieurs centaines de milliers de visiteurs sur son littoral et ses espaces naturels fragiles. **Elle doit relever seule le défi de lutter** et d'accompagner le recul inéluctable de la côte sous l'effet de la mer dont le niveau s'élève et les tempêtes s'amplifient. **Elle doit seule aménager et construire** des infrastructures d'accueil des visiteurs sur le littoral, les canaliser dans les dunes ou leur réaliser des aménagements cyclables. **Elle doit encore seule mettre en place** des modes de déplacement alternatifs à la voiture, par des navettes routières ou maritimes, du transport à la demande ou des réseaux cyclables du quotidien.

L'association ORS s'interroge sur la présentation du président de la CdC : est-elle sincère, reflète-t-elle la réalité des contributions du département, de la région, de l'état et de l'UE ? Vise-t-elle les mêmes objectifs d'information que la démarche initiée par le conseil départemental ?

A travers ce mémoire, ORS tente d'apporter des éléments factuels de compréhension.

Présentation de l'association ORS

Créée en 2024, avec plus de 500 membres en juillet 2026, l'association ORS lutte contre la stigmatisation des résidents secondaires et défend l'intégration des résidences secondaires pour un développement durable du territoire.

- Nous sommes des résidents secondaires qui occupons notre logement une grande partie de l'année. Nous ne sommes pas des investisseurs qui, eux, en revanche, ne font que de la location saisonnière de rapport.
- Si nous avons fait construire notre logement, il l'a été sur des terrains appartenant en général à des Oléronais avec l'aval des collectivités locales. S'il y a eu spéculation, cela n'est pas de notre fait.
- Il est injuste et non démontrable de nous attribuer tous les maux de l'île et en particulier de la pénurie de logements locatifs à l'année. Elle est pour partie la conséquence d'une prise de conscience et d'une politique du logement trop tardive de la part des collectivités locales. Pourquoi y a-t-il actuellement 5 % de logements locatifs sociaux sur notre île et 11% sur l'île de Ré ?
- Si des emplois existent ou sont créés sur l'île, nous en sommes pour une large part à l'origine. Notre rôle économique doit être reconnu.
- Nous participons plus que notre part à la fiscalité locale (via par exemple la taxe d'habitation et sa surtaxe) alors que nous n'utilisons pas tous les services publics locaux (école, services sociaux ...). Pour les investissements (route, eau et assainissement, ordures ménagères ...) qui doivent être dimensionnés pour la fréquentation touristique de l'été, nous participons bien évidemment à leur financement au même titre que les résidents permanents.
- NOTRE DEMANDE ESSENTIELLE : ÊTRE TRAITÉS COMME LES RÉSIDENTS PERMANENTS, NI PLUS, NI MOINS.
- Nous n'entrerons pas et ne prendrons pas partie dans certains débats locaux, en particulier concernant le péage ou non du pont.
- En revanche, nous demandons la suppression de la surtaxe à la Taxe d'habitation et d'être soumis pour un éventuel péage du pont aux mêmes conditions que les résidents permanents. Pour les ordures ménagères, s'agissant d'une redevance, nous demandons que ses modalités de collecte soient en adéquation avec les volumes produits : annualisation des levées et non limitation des dépôts dans les containers.
- Afin de participer à la vie démocratique locale, nous demandons à nos adhérents et plus globalement aux résidents secondaires de s'inscrire massivement et le plus rapidement possible sur les listes électorales.

Pour commencer, voici un rappel sur l'historique des résidences secondaires à Oléron.

Historique des résidences secondaires sur Oléron

1. Avant le tourisme : une île tournée vers ses activités traditionnelles

Jusqu'au XIX^e siècle, Oléron est avant tout une île rurale et maritime : viticulture, saliculture, pêche, ostréiculture, agriculture et activités portuaires structurent les villages.

Le rapport à la mer est alors essentiellement **économique**. La plage n'est pas encore considérée comme un espace de loisirs.

Le changement intervient au XIX^e siècle avec la vogue des « **bains de mer** ». Dans les milieux bourgeois, la mer devient progressivement recherchée pour ses vertus supposées thérapeutiques, mais aussi pour les loisirs, l'air marin et le dépaysement.

2. Les débuts du tourisme balnéaire : Saint-Trojan vers 1880-1900

À Oléron, c'est **Saint-Trojan-les-Bains** qui devient le véritable laboratoire du tourisme balnéaire.

Vers **1880**, l'arrivée des premières liaisons maritimes à vapeur puis le développement des moyens de transport permettent à des visiteurs du continent de venir séjourner sur l'île. Le village commence alors à développer hôtels, pensions de famille, commerces et services destinés aux villégiateurs.

Le nom même de **Saint-Trojan-les-Bains**, adopté officiellement en **1898**, témoigne de cette transformation. La commune devient la première grande station balnéaire d'Oléron.

C'est à cette époque qu'apparaissent les premières **villas de villégiature**.

Il faut toutefois éviter de les appeler trop rapidement « résidences secondaires » au sens actuel. Il s'agit plutôt de **maisons de villégiature** appartenant à des personnes relativement aisées, qui viennent y séjourner quelques semaines ou quelques mois. Le terme administratif de « résidence secondaire » ne se généralise d'ailleurs qu'après la Seconde Guerre mondiale.

3. Les premières villas : un nouveau paysage à Saint-Trojan

La construction se concentre notamment autour de la **Petite Plage, du boulevard Félix-Faure puis du boulevard de la Plage**.

Ces maisons ne ressemblent pas toujours aux maisons oléronaises traditionnelles. Le quartier balnéaire est d'ailleurs construit **en marge du village ancien**, directement en relation avec la plage.

Un élément particulièrement intéressant permet de mesurer l'ampleur de ce premier mouvement : **en 1906, la petite plage de Saint-Trojan compte déjà environ 60 résidences particulières**. Les cartes postales de l'époque mettent en scène ces villas et permettent aux propriétaires de montrer leur lieu de villégiature.

C'est donc bien là que se trouve **la première génération de résidences de villégiature d'Oléron**.

4. Le chemin de fer accélère le phénomène

L'ouverture du **chemin de fer de l'île d'Oléron en 1904** constitue une étape majeure.

La ligne relie Saint-Trojan à Saint-Denis-d'Oléron sur environ 36 km, avec une antenne vers Boyardville. Elle permet de parcourir l'île beaucoup plus facilement et met les différentes plages et villages en relation.

Le train arrive donc **au moment où le tourisme balnéaire commence à se structurer**. Il facilite l'arrivée des visiteurs et contribue à faire connaître les différentes parties de l'île.

Mais le phénomène reste encore socialement limité : avant 1914, le séjour balnéaire est principalement une pratique de **villégiature bourgeoise**. On vient à l'hôtel, en pension ou dans une maison particulière.

5. L'entre-deux-guerres : une démocratisation progressive

Après la Première Guerre mondiale, le tourisme balnéaire change progressivement de dimension.

Les vacances deviennent plus accessibles, les déplacements en automobile se développent et l'idée des vacances au bord de la mer gagne les classes moyennes.

À Saint-Trojan, les constructions des **années 1920-1930** complètent le quartier balnéaire.

Mais le véritable tournant intervient avec les **congés payés de 1936**.

C'est à partir de là que la mer commence véritablement à devenir une destination de vacances pour une population beaucoup plus large. À Oléron, cette démocratisation passe d'abord beaucoup par les **colonies de vacances et le camping**. Le développement du camping est particulièrement important après-guerre.

6. Après 1945 : naissance du tourisme populaire

Après la Seconde Guerre mondiale, Oléron entre dans une nouvelle phase.

Le tourisme n'est plus seulement celui des propriétaires de belles villas de Saint-Trojan. Des familles françaises aux revenus plus modestes découvrent l'île grâce :

- aux congés payés ; au camping ;aux colonies de vacances ;à l'automobile ;
- aux nouvelles formes de tourisme familial.

Des familles qui avaient connu Oléron dans leur jeunesse, notamment à travers les colonies de vacances, y reviennent ensuite adultes, parfois pour y acheter une maison ou s'y installer à la retraite.

C'est important pour comprendre la spécificité oléronaise : **le tourisme social et familial précède en partie le grand boom immobilier des résidences secondaires**.

7. Le tournant décisif : le pont de 1966

La construction du **viaduc d'Oléron, inauguré en 1966**, change radicalement la situation.

Avant le pont, l'accès à l'île dépend du bac. Après 1966, l'île devient accessible directement en voiture depuis le continent.

Plus tard l'arrivée du TGV à Surgères et La Rochelle, prolongée par le car à encore faciliter l'accès à l'île.

C'est un changement considérable : la voiture permet désormais à une famille de venir facilement pour quelques jours, quelques semaines ou les week-ends. La construction du pont est ainsi l'un des principaux facteurs du passage d'un tourisme de villégiature à un **tourisme de masse**.

8. Les premières véritables résidences secondaires de masse : années 1960-1970

C'est ici qu'il faut situer la **naissance de la résidence secondaire oléronaise contemporaine**.

Les premières villas de Saint-Trojan étaient des maisons de villégiature relativement individualisées, souvent construites pour des catégories sociales aisées.

À partir des années **1960 puis surtout 1970**, le modèle change.

On voit apparaître des **maisons individuelles destinées spécifiquement aux vacances familiales**, beaucoup plus simples que les villas Belle Époque :

petite maison de plain-pied + jardin + garage ou stationnement + proximité de la plage.

Le modèle est très différent de celui des grandes stations balnéaires urbanisées. Oléron privilégie largement la **maison individuelle** plutôt que l'immeuble collectif.

Le diagnostic de la Communauté de communes de l'île d'Oléron est particulièrement clair : la résidence secondaire oléronaise s'est développée selon une logique « **familiale** » et **individuelle à partir des années 1970**, et près de la moitié des résidences secondaires actuelles ont été construites après 1975.

Un autre document territorial indique que **83 % du parc de résidences secondaires est postérieur à la Seconde Guerre mondiale**, avec une concentration particulièrement forte entre **1970 et 2005**.

9. Pourquoi les années 1970 sont-elles si importantes ?

Plusieurs phénomènes se combinent :

1. L'automobile

La voiture rend possible le séjour familial autonome.

2. Le pont de 1966

Il supprime la contrainte du bac et facilite énormément l'accès.

3. L'augmentation du pouvoir d'achat

Les ménages des classes moyennes peuvent progressivement acheter une petite maison de vacances.

4. Les congés payés et la généralisation des vacances

Les vacances deviennent un élément normal du mode de vie familial.

5. Le foncier disponible

Oléron possède encore de nombreux espaces agricoles ou naturels susceptibles d'être urbanisés.

6. Le modèle pavillonnaire

La résidence secondaire oléronaise se développe surtout sous la forme de maisons individuelles, plutôt que sous celle de grands ensembles touristiques.

Cela explique le paysage actuel : des villages anciens entourés progressivement de **lotissements pavillonnaires**, particulièrement à partir des années 1970-1980.

10. Une deuxième phase d'urbanisation : les années 1980-1990

Dans les années 1980 et 1990, le phénomène s'amplifie.

Le tourisme produit alors un véritable **marché immobilier saisonnier**. Les maisons de vacances se multiplient autour des villages et des plages.

L'urbanisation devient plus diffuse : au lieu d'avoir seulement un quartier balnéaire organisé autour d'une plage, comme à Saint-Trojan, on assiste à une **extension pavillonnaire** autour de nombreux villages.

C'est ce que certains travaux décrivent comme un « mitage » du territoire : les villages sont progressivement entourés de lotissements et la côte nord-ouest notamment connaît une urbanisation importante.

11. On peut donc distinguer trois générations de résidences

Période	Type d'habitat	Public	Exemple
1880-1914	Villas de villégiature	Bourgeoisie, notables, clientèle aisée	Saint-Trojan
1920-1950	Villas + pensions + premiers hébergements populaires	Classes moyennes en progression	Saint-Trojan, Saint-Georges
1960-1980	Maisons individuelles de vacances	Classes moyennes, familles	Ensemble de l'île
1980-2000	Lotissements pavillonnaires	Tourisme familial de masse	Nombreux villages et secteurs littoraux

Le point essentiel

Il serait donc historiquement inexact de dire que **les résidences secondaires commencent à Oléron dans les années 1970**.

Il existe une **première génération de maisons de villégiature dès la fin du XIX^e siècle**, principalement à Saint-Trojan. En 1906, une soixantaine de résidences particulières bordent déjà la petite plage.

En revanche, si par « **résidence secondaire** » on entend le modèle contemporain de la **petite maison individuelle achetée par une famille des classes moyennes pour les vacances**, alors le véritable décollage se situe **après 1945, avec une accélération très nette dans les années 1960-1970 et un véritable boom immobilier à partir des années 1970.**

C'est finalement le passage **de la villa de villégiature à la maison de vacances**, puis de la maison de vacances au **lotissement résidentiel**, qui explique la transformation profonde du paysage oléronais au XX^e siècle.

Évolution du nombre de résidences secondaires à Oléron

Année	Résidences secondaires	Part du parc de logements	Évolution
1968	≈ 5 000–6 000	≈ 40 %	—
1975	≈ 7 000	≈ 45 %	forte hausse
1982	≈ 9 500–10 000	≈ 50 %	forte hausse
1990	≈ 12 000	≈ 55 %	hausse
1999	13 728	≈ 55 %	+ ~15 % depuis 1990
2007	14 046	54 %	+2 %
2013	≈ 16 000	≈ 50 %	—
2015	15 338	53,5 %	+9 % depuis 1999
2019	16 149	50,8 %	+5 % depuis 2015
2021	19 153	63,0 %	forte hausse apparente
2023	≈ 20 000	61,9 %	niveau très élevé

Ce que montre vraiment l'évolution

Le phénomène peut être résumé en **trois grandes phases** :

1960-1980 : explosion initiale

C'est la période de décollage de la résidence secondaire. Le pont de 1966, l'automobile et la démocratisation des vacances provoquent une construction massive de maisons de vacances.

1980-2000 : poursuite de l'urbanisation

Le nombre de RS continue d'augmenter, jusqu'à atteindre environ **13 700 en 1999**. La résidence secondaire devient un élément structurant du paysage oléronais.

2000-2023 : densification puis très forte prédominance

On passe d'environ **14 000 RS en 2000 à plus de 15 000 en 2015, puis autour de 16 000 en 2019 et près de 20 000 en 2021-2023**, selon les sources et définitions utilisées.

L'écosystème des résidences secondaires sur le bassin de vie

1. Un poids considérable dans l'économie locale

En 2023, l'île compte **32 938 logements**, dont **61,3 % sont des résidences secondaires ou logements occasionnels**, soit environ **20 200 logements**

C'est énorme : pour une population permanente d'environ 22 000 habitants, l'île dispose donc d'un parc de logements touristiques qui représente presque **deux logements sur trois**.

Le Cerema estime qu'en saison la population présente sur l'île passe en moyenne à **130 000 personnes entre avril et septembre**, avec des pointes pouvant atteindre **300 000 personnes en août**.

C'est cette population temporaire qui fait vivre une partie importante de l'économie présentielle : commerces, restaurants, marchés, services, travaux, loisirs, transports, etc.

2. Le commerce : un effet très direct

L'économie oléronaise est extrêmement orientée vers les activités destinées aux personnes présentes sur le territoire.

En 2023, **44,1 % des emplois** de l'île relèvent du commerce, des transports et des services divers, soit **3 330 emplois**. La construction représente encore **593 emplois**, soit 7,9 %.

Et fin 2024, l'Insee recense **932 établissements employeurs** dans le secteur « commerce, transports et services divers », représentant **64,9 % des établissements employeurs** de l'intercommunalité.

Il est impossible d'attribuer tous ces emplois aux RS, bien sûr. Mais la masse de résidents temporaires explique une grande partie de la taille de cette économie.

Pourquoi les RS sont particulièrement importantes pour les commerces ?

Une résidence secondaire fait venir une famille **plusieurs fois par an**, alors qu'un hébergement hôtelier peut être occupé successivement par différents touristes.

Le propriétaire de RS dépense notamment pour : alimentation ; boulangerie ; marchés ; restaurants ; carburant ; loisirs ; jardinage ; entretien ; ménage ; bricolage ; décoration ; équipement de la maison.

3. Le secteur le plus intéressant : l'artisanat et le bâtiment

C'est probablement **le meilleur argument économique en faveur des RS.**

Une étude menée en Charente-Maritime par les CCI de La Rochelle et Rochefort, le CNRS et l'Université de La Rochelle en 2016 estimait que les propriétaires de résidences secondaires consacraient en moyenne **4 200 € par an et par résidence secondaire aux travaux de rénovation et d'équipement.**

Cela comprend notamment : rénovation ; toiture ; peinture ; plomberie ; électricité ; chauffage ; menuiserie ; isolation ; cuisine ; salle de bains ; jardin ; piscine et équipements extérieurs.

Si on applique ce chiffre à Oléron, corrigé de l'inflation entre 2016 et 2026 (33,3 %), soit 5 600 €

Avec environ **20 200 RS**, cela donnerait :

$20\,200 \times 5\,600\text{€} = \text{environ } 113\text{ M€ par an.}$

Dans le compte rendu (page 25, 11 juin 2026) de la commission transports et mobilité, Mr SUEUR (1^{er} vice-président de la CdC) indique que les retombées économiques des résidences secondaires s'élèvent à 180M€. Les travaux de rénovation et d'équipement constitueraient la majeure partie de ces retombées.

Cela donne un ordre de grandeur du **marché que représentent les RS pour les artisans locaux.**

Et ce point est particulièrement important parce que la construction représente encore **7,9 % des emplois oléronais** en 2023.

4. Les propriétaires de RS dépensent aussi pendant leurs séjours

La même étude de 2016 estimait à environ **82 jours par an** (presque 3 mois) la durée moyenne d'occupation d'une résidence secondaire par son propriétaire ou ses proches. Elle évaluait les dépenses courantes à environ **41 € par jour et par personne** dans les données présentées par l'étude. En tenant compte de l'inflation ce chiffre serait de 55 € en 2026.

Il faut être prudent avec cette donnée car elle est ancienne et ne permet pas de calculer directement le chiffre d'affaires actuel d'Oléron.

Mais elle montre quelque chose d'important :

Une RS n'est pas seulement un logement occupé quelques semaines ; elle génère une consommation récurrente sur le territoire qui contribue à maintenir un certain niveau d'activité dans les commerces et les restaurants notamment.

Pour faire une première approche de l'importance des résidences secondaires au plan fiscal, l'association s'est livrée à une analyse du budget de la communauté de communes.

Analyse du budget de la communauté de communes

Budget primitif 2018

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218_DCC1-DE
Le budget détaillé est

présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

I - Section de Fonctionnement		Dépenses
11	Charges Générales	2 840 671.00
12	Personnel	3 227 176.00
14	Atténuation de produits	3 940 715.00
65	Autres charges	4 389 684.00
66	Charges financières	334 550.00
67	Charges exceptionnelles	214 050.00
022	Charges imprévues	511 747.00
023	Autofinancement	3 431 284.00
042	Amortissements	2 250 000.00
TOTAL		21 139 877.00

		Recettes
70	Produits des services	605 313.00
73	Impôts et taxes	13 563 745.00
74	Subventions	3 546 669.83
75	Autres produits	207 995.00
13	atténuation de charges	26 000.00
76	Produits Financiers	-
77	Pdt Exceptionnels	15 000.00
042	Opération d'ordre entre sections	395 000.00
002	Excédent reporté	2 780 154.17
TOTAL		21 139 877.00

II - Section d'investissement		Dépenses
	Opérations d'investissement	8 727 100.00
Chapitres		
16	Remboursement des emprunts	738 000.00
23	Immobilisations en cours	15 000.00
20	Dépenses imprévues	193 556.00
001	Déficit d'invest. reporté	-
040	Opérations d'ordre entre sections	395 000.00
041	Opérations patrimoniales	650 750.00
TOTAL		10 719 406.00

		Recettes
10	Dotations et fonds	433 180.00
23	Remb Avance	4 352.00
1068	Affectation à l'investissement	-
16	Emprunts / autres	902 640.48
13	Subventions d'investiss.	1 776 793.00
001	Report excédent N-1	1 270 406.52
021	Virement de la section fonct°	3 431 284.00
040	Amortissements	2 250 000.00
041	Opérations patrimoniales	650 750.00
TOTAL		10 719 406.00

TOTAL GENERAL CHARGES	31 859 283.00
------------------------------	----------------------

TOTAL GENERAL PRODUITS	31 859 283.00
-------------------------------	----------------------

Budget primitif 2019

20. COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET PRIMITIF 2019

Le président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2019 par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Les projets budgétaires repris au budget sont la synthèse des travaux des commissions, des orientations du notamment.

Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

I - Section de Fonctionnement		Dépenses
11	Charges Générales	3 601 070,00
12	Personnel	3 459 750,00
14	Atténuation de produits	3 962 702,00
65	Autres charges	4 710 888,00
66	Charges financières	276 500,00
67	Charges exceptionnelles	154 560,00
022	Charges imprévues	119 500,00
023	Autofinancement	4 436 282,00
042	Amortissements	2 500 000,00
TOTAL		23 221 252,00

		Recettes
70	Produits des services	590 363,00
73	Impôts et taxes	14 319 040,00
74	Subventions	4 295 683,00
75	Autres produits	212 650,00
13	atténuation de charges	16 050,00
76	Produits Financiers	-
77	Pdt Exceptionnels	19 498,74
042	Opération d'ordre entre sections	510 000,00
002	Excédent reporté	3 257 967,26
TOTAL		23 221 252,00

II - Section d'investissement		Dépenses
	Opérations d'investissement	11 298 114,00
Chapitres		
16	Remboursement des emprunts	696 307,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00
27	Autres immo financières	2 100,00
20	Dépenses imprévues	186 852,39
001	Déficit d'invest. reporté	1 040 647,61
040	Opérations d'ordre entre sections	510 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 315 000,00
TOTAL		15 064 021,00

		Recettes
10	Dotations et fonds	773 052,00
23	Remb Avance	19 352,00
1068	Affectation à l'investissement	1 550 000,00
16	Emprunts / autres	905 740,00
13	Subventions d'investiss.	3 564 595,00
		-
021	Virement de la section fonct°	4 436 282,00
040	Amortissements	2 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 315 000,00
TOTAL		15 064 021,00

TOTAL GENERAL CHARGES	31 859 283,00
------------------------------	----------------------

TOTAL GENERAL PRODUITS	31 859 283,00
-------------------------------	----------------------

Budget primitif 2020

budget detaille est presente en annexe. La synthese est la suivante :

I - Section de Fontionnement		Dépenses			Recettes
011	Charges Générales	3 923 989,00	70	Produits des services	610 515,00
012	Personnel	3 779 578,00	73	Impôts et taxes	14 421 920,00
014	Atténuation de produits	3 912 702,00	74	Subventions	4 491 653,80
65	Autres charges	4 873 798,00	75	Autres produits	227 153,00
66	Charges financières	241 500,00	013	atténuation de charges	61 000,00
67	Charges exceptionnelles	267 550,00	76	Produits Financiers	-
68	Provisions	10 000,00			-
022	Charges imprévues	150 000,00	77	Pdt Exceptionnels	-
023	Autofinancement	4 435 140,00	042	Opération d'ordre entre sections	670 000,00
042	Amortissements	2 500 000,00	002	Excédent reporté	3 612 015,20
TOTAL		24 094 257,00	TOTAL		24 094 257,00
II – Section d'investissement		Dépenses			Recettes
	Opérations d'investissement	12 659 163,00	10	Dotations et fonds	1 005 368,00
Chapitres			1068	Affectation à l'investissement	2 020 000,00
16	Remboursement des emprunts	704 000,00	16	Emprunts / autres	814 000,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	13	Subventions d'investiss.	4 974 274,00
001	Dépenses imprévues	209 739,73	23	Immobilisations en cours	51 588,00
001	Déficit d'invest. reporté	1 542 467,27	001	Report excédent N-1	-
040	Opérations d'ordre entre sections	670 000,00	021	Virement de la section fonct°	4 435 140,00
041	Opérations patrimoniales	3 310 000,00	040	Amortissements	2 500 000,00
TOTAL		19 110 370,00	041	Opérations patrimoniales	3 310 000,00
			TOTAL		19 110 370,00
TOTAL GENERAL CHARGES		43 204 627,00	TOTAL GENERAL PRODUITS		43 204 627,00

Budget primitif 2021

I - Section de Fontionnement		Dépenses			Recettes
011	Charges Générales	4 332 512,00	70	Produits des services	663 525,00
012	Personnel	3 987 500,00	73	Impôts et taxes	14 409 073,00
014	Atténuation de produits	3 990 638,00	74	Subventions	4 510 139,02
65	Autres charges	4 707 487,00	75	Autres produits	167 253,00
66	Charges financières	219 500,00	013	atténuation de charges	51 000,00
67	Charges exceptionnelles	302 550,00	76	Produits Financiers	
68	Provisions	15 000,00			
022	Charges imprévues	115 000,00	77	Pdt Exceptionnels	
023	Autofinancement	3 978 479,00	042	Opération d'ordre entre sections	777 000,00
042	Amortissements	2 500 000,00	002	Excédent reporté	3 570 675,98
TOTAL		24 148 666,00	TOTAL		24 148 666,00
II – Section d'investissement		Dépenses			Recettes
	Opérations d'investissement	13 484 546,00	10	Dotations et fonds	774 924,00
Chapitres			1068	Affectation à l'investissement	2 090 000,00
13	Autres remboursements	74 000,00	16	Emprunts (dont affecté) / autres	2 623 395,00
16	Remboursement des emprunts	615 000,00	13	Subventions d'investiss.	4 735 701,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	23 et 27	Autres	10 000,00
020	Dépenses imprévues	150 000,25			
001	Déficit d'invest. reporté	1 611 952,75	021	Virement de la section fonct°	3 978 479,00
040	Opérations d'ordre entre sections	777 000,00	040	Amortissements	2 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	041	Opérations patrimoniales	3 015 000,00
TOTAL		19 727 499,00	TOTAL		19 727 499,00
TOTAL GENERAL CHARGES		43 876 165,00	TOTAL GENERAL PRODUITS		43 876 165,00

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Y.Morandeau) adopte le budget primitif 2021 de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Budget primitif 2022

notamment. Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse (à titre informatif) est la suivante :

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
001	Déficit d'investissement reporté	1 611 952,75	021	Virement de la section de fonct.	4 021 995,50
020	Dépenses imprévues	37 674,25	040	Opérations d'ordre transfert / sections	2 500 000,00
040	Opérations d'ordre transfert / sections	813 800,00	041	Opérations patrimoniales	5 805 065,00
041	Opérations patrimoniales	5 805 065,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 190 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	74 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	4 783 799,00
16	Emprunts et dettes assimilés	615 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	10 864 000,00
20	Immobilisations incorporelles	543 591,00	23	Immobilisations en cours	4 352,00
204	Subventions d'équipement versées	1 026 193,50	27	Autres immobilisations financières	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 227 910,00			
23	Immobilisations en cours	13 424 025,00			
Total :		31 179 211,50	Total :		31 179 211,50

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	4 505 444,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	3 570 675,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 027 500,00	013	Atténuations de charges	106 000,00
014	Atténuations de produits	3 976 339,00	042	Opérations d'ordre transfert / sections	813 800,00
022	Dépenses imprévues	194 925,00	70	Produits des services	663 525,00
023	Virement à la section d'Inv	4 021 995,50	73	Impôts et taxes	14 849 024,00
042	Opérations d'ordre transfert / sections	2 500 000,00	74	Dotations, subventions et participations	4 371 080,02
65	Autres charges de gestion courante	4 954 449,00	75	Autres produits de gestion courante	362 197,50
66	Charges financières	249 500,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	303 150,00	77	Produits exceptionnels	12 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	15 000,00			
Total :		24 748 302,50	Total :		24 748 302,50
TOTAL GENERAL		55 927 514,00	TOTAL GENERAL		55 927 514,00

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2022 de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Budget primitif 2023

Charges de fonctionnement			Produits de fonctionnement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	5 347 870,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	4 959 809,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 104 812,00	013	Atténuations de charges	92 550,00
014	Atténuations de produits	4 057 170,00	042	Opérations d'ordre de transfert / sections	780 000,00
023	Virement à la section d'investissement	5 389 502,00	70	Produits des services, domaine et ventes	789 084,00
042	Opérations d'ordre de transfert / sections	3 000 000,00	73	Impôts et taxes	4 416 936,00
65	Autres charges de gestion courante	5 535 513,00	731	Impositions directes	12 842 284,00
66	Charges financières	278 937,00	74	Dotations et participations	4 609 140,99
67	Charges spécifiques	15 000,00	75	Autres produits de gestion courante	254 000,00
68	Dot. amortissements, aux dép. provisions	15 000,00	77	Produits spécifiques	-
Total :		28 743 804,00	Total :		28 743 804,00

Charges d'Investissement			Produits d'investissement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
001	Déficit d'investissement reporté	1 361 703,33	021	Virement de la section de fonctionnement	5 389 502,00
040	Opérations d'ordre de transfert / sections	780 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert / sections	3 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 947 000,00	041	Opérations patrimoniales	1 947 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	842 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 589 394,00
	Opérations d'investissements	13 679 644,67	13	Subventions d'investissement reçues	5 687 452,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	1 014 000,00
26	Participations et créances ratt	-			
27	Autres immobilisations financières	2 000,00			
Total :		18 627 348,00	Total :		18 627 348,00

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le budget primitif 2023 de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Budget primitif 2024

Charges de fonctionnement			Produits de fonctionnement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	6 062 034,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	2 740 556,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 522 003,00	013	Atténuations de charges	55 000,00
014	Atténuations de produits	4 152 770,00	042	Opérations d'ordre de transfert / sections	824 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 776 037,00	70	Produits des services, domaine et ventes	1 025 196,00
			73	Impôts et taxes	5 688 858,00
65	Autres charges de gestion courante	6 084 603,00	731	Impositions directes	12 969 458,00
66	Charges financières	290 000,00	74	Dotations et participations	4 988 058,00
67	Charges spécifiques	15 000,00	75	Autres produits de gestion courante	621 320,82
042/68	Dot. amortissements, aux dép. provisions	3 010 000,00	77	Produits spécifiques	
Total :		28 912 447,00	Total :		28 912 447,00

Charges d'investissement			Produits d'investissement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
001	Déficit d'investissement reporté	3 009 164,94	021	Virement de la section de fonctionnement	3 776 037,00
040	Opérations d'ordre de transfert / sections	824 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert / sections	3 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 020 000,00	041	Opérations patrimoniales	2 020 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	730 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 098 669,00
	Opérations d'investissements	13 162 393,06	1068	Affectation résultat Fonction.	2 930 000,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	5 930 852,00
26	Participations et créances ratt		16	Emprunts et dettes assimilés	1 010 000,00
27	Autres immobilisations financières				
Total :		19 765 558,00	Total :		19 765 558,00

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire à l’unanimité des membres présents et représentés adopte le budget primitif 2024 de la Communauté de communes de l’île d’Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Budget primitif 2025

u le 23/05/2025
lié le 23/05/2025

Charges de fonctionnement			Produits de fonctionnement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	5 549 837,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	3 246 255,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 886 628,00	013	Atténuations de charges	147 399,94
014	Atténuations de produits	4 142 070,00	77	Produits spécifiques	67 588,00
			70	Produits des services, domaine et ventes	1 032 107,00
65	Autres charges de gestion courante	6 521 951,00	73	Impôts et taxes	5 392 577,00
66	Charges financières	275 000,00	731	Impositions directes	13 723 081,00
67	Charges spécifiques	17 731,00	74	Dotations et participations	4 432 665,00
023	Virement à la section d'investissement	4 123 091,00	75	Autres produits de gestion courante	2 334 293,00
042/68	Dot. amortissements, aux dép. provisions	4 809 658,00	042	Opérations d'ordre de transfert / sections	950 000,00
Total :		31 325 966,00	Total :		31 325 966,00

Charges d'investissement			Produits d'investissement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
001	Déficit d'investissement reporté	1 611 981,06	021	Virement de la section de fonctionnemen	4 123 091,00
040	Opérations d'ordre de transfert / sections	950 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert / sections	3 020 000,00
041	Opérations patrimoniales	746 500,00	041	Opérations patrimoniales	746 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 595 500,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 338 772,00
	Opérations d'investissements	10 922 658,94	1068	Affectation résultat Fonction.	2 023 000,00
23	Immobilisations en cours	2 089 174,00	13	Subventions d'investissement reçues	5 662 451,00
26	Participations et créances ratt		16	Emprunts et dettes assimilés	860 000,00
27	Autres immobilisations financières		27	Dépôt et cautionnement	142 000,00
Total :		17 915 814,00	Total :		17 915 814,00

Régularisation des travaux Gendarmerie (Semdas)
Amortissement subventions transférables

Autofinancement (Amortissement et Virement SF à SI)

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité les membres présents et représentés, adopte le budget 2025 de la Communauté de communes de l’île d’Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Budget primitif 2026

7-241700624-20260416-DCC160426_5-DE
 pu le 17/04/2026
 olié le 17/04/2026

Investissement

DEPENSES			
Code	Libellé	Budget	
001	Déficit d'investissement reporté	2 125 381	13%
040	Opérations d'ordre de transfert / sec	1 120 000	7%
041	Opérations patrimoniales	370 000	2%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 846 144	11%
	Opération d'investissement	10 714 942	66%
23	Immobilisations en cours	20 000	0%
27	Autres immobilisations financières	-	0%
Total :		16 196 467	

RECETTES			
Code	Libellé	Budget	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 400 056	21%
13	Subventions d'investissement reçues	4 516 918	33%
041	Opérations patrimoniales	370 000	14%
16	Emprunts et dettes assimilés	472 411	13%
27	Autres immobilisations financières	-	0%
040	Opér. d'ordre Amortissements	3 300 000	46%
021	Virement de la section de fonct.	4 137 082	
Total :		16 196 467	

Fonctionnement

DEPENSES			
Code	Libellé	Budget	
042	Opér. d'ordre Amortissements	3 300 000	24%
023	Virement à la s. d'investissement	4 137 082	
011	Charges à caractère général	5 715 044	19%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 054 549	20%
014	Atténuations de produits	4 175 515	14%
65	Autres charges de gestion courante	6 675 668	22%
66	Charges financières	285 000	1%
67	Charges spécifiques	36 168	0%
68	Dotations provisions	180 000	1%
Total :		30 559 026	

RECETTES			
Code	Libellé	Budget	
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 540 320	12%
013	Atténuations de charges	62 999	0%
042	Opérations d'ordre de transfert sections	1 120 000	4%
70	Produits des services, domaine et ventes	1 039 363	3%
73	Impôts et taxes	5 518 985	18%
731	Impositions directes	13 730 767	45%
74	Dotations et participations	4 742 281	16%
75	Autres produits de gestion courante	688 595	2%
76	Produits financiers	110 000	0%
77	Produits Spécifiques	5 716	0%
Total :		30 559 026	

Dont amortissement subventions transférables
 Régularisation des travaux Gendarmerie (Semdas)

Autofinancement (Amortissements et Virement de SF à SI)

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le budget 2026 de la communauté de communes de l'île d'Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

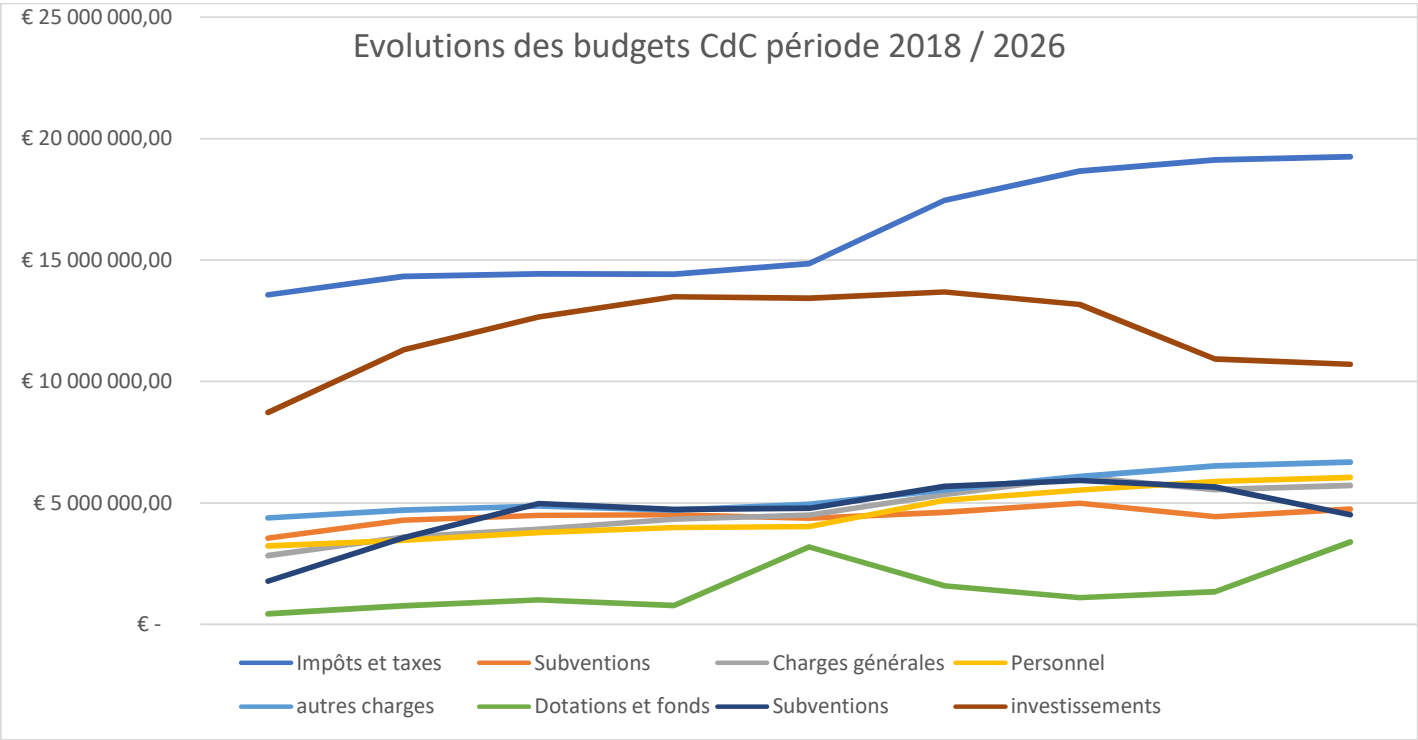
Méthodologie d'Analyse des budgets primitifs de la CdC

1- Groupement des données d'influences principales

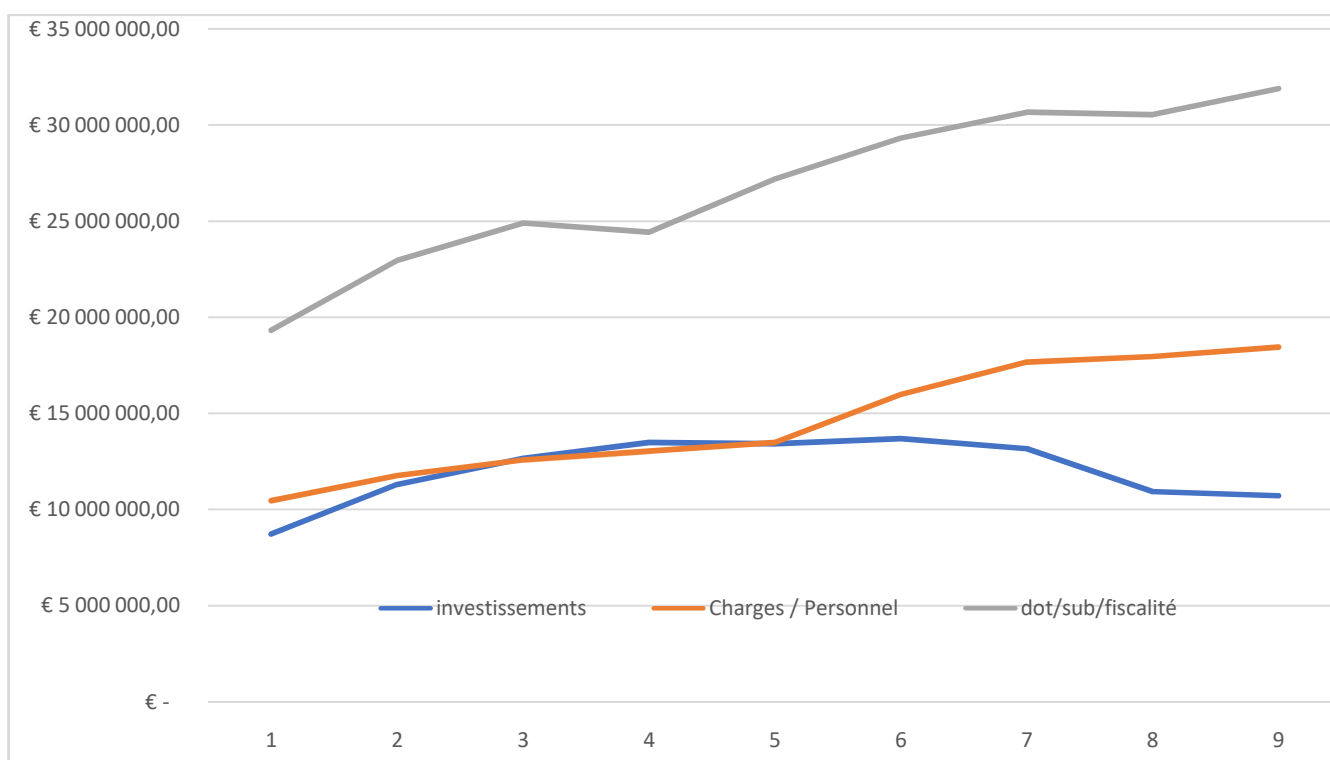
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution de la fiscalité , recettes budget de fonctionnement CdC (budgets primitifs)									
73 Impôts et taxes	€ 13,563,745.00	€ 14,319,040.00	€ 14,421,920.00	€ 14,409,073.00	€ 14,849,024.00	€ 17,451,424.00	€ 18,658,316.00	€ 19,115,658.00	€ 19,249,752.00
74 Subventions	€ 3,546,669.00	€ 4,295,683.00	€ 4,491,653.00	€ 4,510,139.00	€ 4,371,080.00	€ 4,609,140.00	€ 4,988,058.00	€ 4,432,665.00	€ 4,742,281.00
Evolution des dépenses , charges et personnel, budget de fonctionnement CdC (budgets primitifs)									
11 Charges générales	€ 2,840,671.00	€ 3,601,070.00	€ 3,923,989.00	€ 4,332,512.00	€ 4,505,444.00	€ 5,347,870.00	€ 6,062,034.00	€ 5,549,837.00	€ 5,715,044.00
12 Personnel	€ 3,227,176.00	€ 3,459,750.00	€ 3,779,578.00	€ 3,987,500.00	€ 4,027,500.00	€ 5,104,812.00	€ 5,522,003.00	€ 5,886,628.00	€ 6,054,549.00
65 autres charges	€ 4,389,584.00	€ 4,710,888.00	€ 4,873,798.00	€ 4,707,487.00	€ 4,954,449.00	€ 5,535,513.00	€ 6,084,603.00	€ 6,521,951.00	€ 6,675,668.00
Evolution des dotations et subventions, Recettes budget d'investissement									
10 Dotations et fonds	€ 433,180.00	€ 773,052.00	€ 1,005,368.00	€ 774,924.00	€ 3,190,000.00	€ 1,589,394.00	€ 1,098,669.00	€ 1,338,772.00	€ 3,400,056.00
13 Subventions	€ 1,776,793.00	€ 3,564,595.00	€ 4,974,274.00	€ 4,735,701.00	€ 4,783,799.00	€ 5,687,452.00	€ 5,930,852.00	€ 5,662,451.00	€ 4,516,918.00
Evolution des opérations d'investissement, dépenses budget d'investissement									
investissements	€ 8,727,100.00	€ 11,298,114.00	€ 12,659,163.00	€ 13,484,546.00	€ 13,424,025.00	€ 13,679,644.00	€ 13,162,393.00	€ 10,922,658.00	€ 10,714,942.00
Total des subventions et dotations investissement / Fonctionnement									
Total Sub et Dot	€ 5,756,642.00	€ 8,633,330.00	€ 10,471,295.00	€ 10,020,764.00	€ 12,344,879.00	€ 11,885,986.00	€ 12,017,579.00	€ 11,433,888.00	€ 12,659,255.00
Total des charges et Personnel									
Charges / Personnel	€ 10,457,431.00	€ 11,771,708.00	€ 12,577,365.00	€ 13,027,499.00	€ 13,487,393.00	€ 15,988,195.00	€ 17,668,640.00	€ 17,958,416.00	€ 18,445,261.00
Total subventions / Dotations et fiscalité									
dot/sub/fiscalité	€ 19,320,387.00	€ 22,952,370.00	€ 24,893,215.00	€ 24,429,837.00	€ 27,193,903.00	€ 29,337,410.00	€ 30,675,895.00	€ 30,549,546.00	€ 31,909,007.00

2- Observation des tendances

Evolutions des budgets CdC période 2018 / 2026



3- Groupement par vecteurs principaux d'influence



Interprétation :

- Dotations / Subventions / Fiscalité : Hausse de 65% sur la période
- Charges + Personnel : Hausse de 76% sur la période
- Investissements : 108M€ sur la période
- Baisse des investissements alors que les ressources augmentent

Fiscalité et Taxes	2022	2023	2024	2025
Taxes Foncières (Bati + Non Bati)	1 231 112	1 405 212	1 515 178	1 576 897
TH RS	4 145 519	4 888 600	5 279 785	5 187 849
Gémap	905 115	905 115	905 115	906 896
Taxe de Séjour (hors CD)	1 906 062	1 712 055	2 389 737	2 500 787
CFE et autres Eco	2 746 440	3 042 613	3 220 350	3 330 779
Autres (roles sup)	43 428	29 004	202 221	198 202
Total	10 977 676	11 982 599	13 512 386	13 701 410

Compensation Etat	2 022	2 023	2024	2025
Fraction TVA (ex THRP)	3 516 295	3 612 290	3 611 229	3 620 927
CVAE	965 822	1 054 044	1 051 427	1 052 393
Total compensation	4 482 117	4 666 334	4 662 656	4 673 320

TOTAL	15 459 793	16 648 933	18 175 042	18 374 730
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

- Un rappel : **près de 90 % des impôts liés à l'habitat (TH, TFPB, GEMAPI) sont réglés par les RS.**
- Le taux d'imposition de la TFPB a augmenté de +15% de 2020 à 2026 et celui de la TH de +12,4%. **Ces augmentations ont commencé en 2023 après une période de stabilité.**
- Cela signifie qu'avec l'actualisation des valeurs locatives, le montant de la TFPB a progressé de 36% et celui de la TH de 32,8 % soit **des augmentations moyennes annuelles importantes sur la période 2020-2025 de respectivement +5,3 % et de 4,8 %.**
- **Pour les RS l'effet de cette évolution est très important** : d'une part, les bases de la TH sont le double de celles du FB, donc pour une même progression des taux le supplément payé est double. D'autre part, le taux de la TH est 4,5 fois plus élevé que celui du FB.
En d'autres termes 1 point d'augmentation des taux se traduit par un supplément de TH neuf fois plus élevé que pour le FB et donc la contrainte de la liaison des taux (cf. ci-dessus) n'en est vraiment pas une pour la CDC.
- **Concernant la GEMAPI** qui est perçue en totalité par la CDC, le taux total (sur la TH et le FB) payé par les RS est demeuré stable.

Ce que nous pouvons en dire avant intégration des budgets des communes :

L'île d'Oléron, petit territoire de 175 km² et d'à peine 23 000 habitants, **doit relever seule les immenses défis** liés à la fréquentation de plusieurs centaines de milliers de visiteurs sur son littoral et ses espaces naturels fragiles. **Elle doit relever seule le défi de lutter** et d'accompagner le recul inéluctable de la côte sous l'effet de la mer dont le niveau s'élève et les tempêtes s'amplifient. **Elle doit seule aménager et construire** des infrastructures d'accueil des visiteurs sur le littoral, les canaliser dans les dunes ou leur réaliser des aménagements cyclables. **Elle doit encore seule mettre en place** des modes de déplacement alternatifs à la voiture, par des navettes routières ou maritimes, du transport à la demande ou des réseaux cyclables du quotidien.

- **La hausse constante des dotations / subventions sur la période (+120%) apporte une réponse sans équivoque sur la sincérité de la présentation du président de la CdC**
- **Fiscalité basée sur les résidences secondaires**

Procès-verbal du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 MARS 2022 A 14H30

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président informe que la Communauté de communes dispose d'une politique fiscale très basse par rapport aux autres Communautés de communes littorales de la Nouvelle-Aquitaine ; il précise que les élus se sont engagés pour répondre aux besoins du territoire et de la population à travers le programme Oléron 2035. Il ajoute que la principale ressource fiscale de la Communauté de communes sera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. **Aux vues des simulations présentées, il estime qu'une augmentation de la fiscalité n'aura pas un impact significatif sur les habitants de résidence secondaire.** Il précise que la Communauté de communes n'a pas augmenté sa fiscalité depuis 2017 et propose une augmentation minimale de 2%.

Monsieur Parent précise que **l'augmentation de la fiscalité touchera surtout les habitants de résidence secondaire** avec une augmentation maîtrisée d'ici à 2025.

- **La hausse démesurée du poste Charges / Personnel de la CdC (+76% sur la période)**

Recommandations dans le cadre de la consultation du public

- **Compte tenu de la fiscalité et l'importance des résidences secondaires sur l'économie de l'île d'Oléron,**
- **Compte tenu de la représentativité de l'association ORS,**

1. La demande

Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe d'un péage.

Les propriétaires de résidences secondaires sur l'île d'Oléron doivent pouvoir bénéficier du même régime tarifaire que les résidents permanents lorsqu'ils utilisent le pont.

Ils ne doivent pas être assimilés aux visiteurs occasionnels au seul motif que leur résidence principale est située hors de l'île.

2. Le critère pertinent doit être l'usage du territoire

Le propriétaire d'une résidence secondaire n'est pas nécessairement un touriste.

Il peut être propriétaire depuis plusieurs décennies, venir chaque semaine ou chaque mois, participer à la vie économique locale, entretenir son logement, employer des entreprises locales et contribuer significativement aux finances du territoire.

Son déplacement sur le pont peut être exactement le même que celui d'un résident permanent. Cependant son utilisation du pont est largement moindre que le résident permanent qui travaille sur le continent.

La résidence principale constitue donc un critère administratif ; elle ne décrit pas nécessairement la réalité de l'utilisation du pont.

C'est un point important au regard du principe d'égalité : une différence de tarif doit pouvoir être justifiée par une différence de situation pertinente au regard de l'objet du péage.

3. L'argument fiscal est particulièrement fort à Oléron

La Communauté de communes a elle-même constaté que sa fiscalité repose très largement sur les résidences secondaires.

Il serait donc paradoxal de considérer les propriétaires de résidences secondaires comme des contributeurs pleinement intégrés au financement du territoire lorsqu'il s'agit de fiscalité, mais comme de simples visiteurs lorsqu'il s'agit du financement du pont.

On ne peut pas demander aux résidents secondaires de contribuer davantage au financement du territoire tout en leur refusant, pour le franchissement du pont, le même traitement qu'aux résidents permanents.

4. L'objectif environnemental mérite également d'être interrogé

Le projet de péage est présenté notamment comme un moyen de **réguler les flux touristiques** et de contribuer au financement des infrastructures.

Si l'objectif est de réduire les flux touristiques, il existe une différence fondamentale entre :

- le visiteur qui vient occasionnellement passer une journée ou quelques jours ;
- et le propriétaire oléronais qui se rend régulièrement dans son logement.

Une tarification plus élevée pour le premier peut être cohérente avec l'objectif de régulation ; la même pénalisation du second est beaucoup moins évidente.

Synthèse des recommandations d'ORS

Tout d'abord, afin de répondre à l'objectif visant à éclairer le décideur et le public, avec pertinence, clarté et pédagogie sur les enjeux économiques et les modes de financement du projet, dans le prolongement des travaux présentés dans le chapitre budgétaire de la CdC de ce rapport, ORS aimerait disposer de :

- **Une synthèse financière exhaustive du cumul des budgets CdC et communes sur une période de 8 à 10 ans avec la mesure de la contribution des résidences secondaires**
- **Un rapport détaillé sur l'utilisation de la surtaxe de la THRS**
- **Un audit sur l'inflation des coûts de fonctionnement de la CdC**

Comme vu précédemment **nous jouons un rôle économique important** en particulier au niveau de l'activité des commerces et de l'artisanat, notamment pour le bâtiment. L'étude de l'Université de La Rochelle le mettait en évidence. En conséquence, une partie significative des emplois de l'île résulte de notre présence.

Nous sommes des contributeurs très importants aux ressources des collectivités locales. En effet, outre la taxe sur les propriétés bâties payée par tous les propriétaires de logements, nous sommes les seuls assujettis à la taxe d'habitation et à sa surtaxe, cette dernière atteignant 50 % dans certaines communes de l'île. Un exemple : nos impôts réglés à la CDC pour l'habitat représentent près de 90 % du total de ces prélèvements.

Nous participons donc pleinement au financement des services publics locaux et des investissements des collectivités sans forcément d'ailleurs les utiliser tous (le scolaire, l'aide sociale Mais il s'agit pour nous de participer à la solidarité locale.

Par la taxe GEMAPI, **nous participons deux fois**, via la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation, au financement des investissements pour la protection du littoral et la protection des zones humides..

Nous sommes assujettis au même montant que les autres résidents à la redevance annuelle pour les ordures ménagères sans ici également utiliser pleinement ce service. Nous finançons 60 % de la redevance alors que nous générons moins de 40 % des déchets.

Outre notre rôle économique important et notre contribution notable aux impôts locaux, **les résidents secondaires participent également à la vie locale**. Selon l'étude précitée, un quart des résidents secondaires sont membres d'une association locale qu'elle concerne l'environnement, le sportif, le culturel... Un exemple à Oléron : le triathlon qui connaît un grand succès a été initié par un résident secondaire et bien évidemment des résidents secondaires participent également comme d'autres résidents à son organisation.

Compte tenu des aspects économiques, fiscaux et vie locale rappelés ci-dessus :

ORS n'est pas contre le principe d'une contribution au financement et à la préservation du pont. ORS demande simplement que les propriétaires de résidences secondaires, qui ont un lien durable avec l'île et contribuent déjà significativement à son économie et à sa fiscalité, ne soient pas assimilés aux visiteurs occasionnels mais considérés comme les résidents permanents.

ORS souhaite obtenir du Département une tarification juridiquement sécurisée, fondée sur des critères objectifs et justifiés, et demande que les propriétaires de résidences secondaires soient assimilés aux résidents permanents pour la tarification, si elle était mise en place. À défaut d'une telle justification, l'association se réserve la possibilité d'exercer les recours administratifs et contentieux appropriés.